

Évaluation sociale

Date de soumission : 12 Décembre 2019

Subvention du CEPF 104194

Bénéficiaire

Forêts et Développement Rural (FODER)

Intitulé du projet

Projet d'appui à la conservation et à la gestion participative du Massif forestier de Tchabal Mbabo (COGESPA-Tchabal Mbabo)

Lieu du projet

Cameroun , région de l'Adamaoua

Résumé de la subvention

1. Organisation du bénéficiaire.

Forêts et Développement Rural (FODER)

2. Intitulé de la subvention.

Projet d'appui à la conservation et à la gestion participative du Massif forestier de Tchabal Mbabo (COGESPA-Tchabal Mbabo)

3. Numéro de subvention.

Projet N° 104194.

4. Montant de la subvention (en USD).

239 950,14 USD

5. Dates proposées pour la subvention.

Date de démarrage : 1er Janvier 2020

Date de clôture : 31 Juillet 2021

6. Pays ou territoires où le projet sera réalisé.

Le projet sera mis en œuvre au Cameroun, dans la Région de l'Adamaoua, Arrondissements de Banyo et Mayo Darlé

7. Synthèse du projet.

Le massif forestier de TCHABAL MBABO est situé dans la région de l'Adamaoua, à cheval entre les Départements du Faro et Déo et du Mayo Banyo, plus précisément dans les arrondissements de Mayo Baléo et Banyo. Le processus de classement de cette zone en parc national a débuté en 2008 et est actuellement suspendu. Le site concerné couvre une superficie de 105 251 hectares en continuité avec le Parc National de Gashaka-Gumti au Nigeria limitrophe. La zone héberge une faune riche et diversifiée. 33 espèces de mammifères, 294 espèces d'oiseaux, 34 espèces de reptiles et 77 espèces de papillons ont été recensées dans la zone (Bombome et al., 2004, Anye 2004, Dongmo, 2004, Gonwouo & Lebreton, 2004, Djieto, 2004). Le paysage végétal très diversifié obéit à la topographie du milieu physique. Les études effectuées par Chapman en 2004 indique que 14 types de végétation se succèdent à partir de 500m jusqu'à plus de 2 000m d'altitude. La végétation principale est constituée des galeries forestières, des savanes herbeuses, des forêts sèches d'altitude et des savanes boisées. Environ 50 villages sont riverains au site. L'élevage intensif, l'agriculture et la récolte des produits forestiers non ligneux sont les principales activités des populations riveraines du massif forestier de Tchabal Mbabo.

L'élevage intensif non-durable, exploitation non-durable de *P. africana*, la coupe abusive d'arbres, l'expansion agricole et le braconnage sont les principales menaces qui pèsent sur la biodiversité du massif de Tchabal Mbabo. L'abondance de plantes fourragères dans les plateaux du Tchabal en fait d'importantes zones de pâturage pour les éleveurs nomades et sédentaires. L'exploitation des pâturages constitue une

menace pour la biodiversité en ce sens que plusieurs couloirs de transhumance sont créés, favorisant l'accès des braconniers et des exploitants illégaux de produits forestiers ligneux et non ligneux.

Si des actions concertées de gestion ne sont pas mise en œuvre, les conflits entre les éleveurs de bétail et l'administration des forêts et de la faune sur l'utilisation des zones de pâturage s'accroîtront, la destruction des forêts galeries et le braconnage seront accrus, le Prunus passera du statut de « vulnérable » au statut « en danger », l'abondance et la richesse faunistique de Tchabal Mbabo diminueront fortement. Dans ce contexte, la mise en œuvre du présent projet contribuera à anticiper sur les menaces et à réduire la pression sur la biodiversité à travers l'appui au processus de création du parc national de Tchabal Mbabo, la promotion d'une gestion concertée et l'appui au développement d'activités économiques durables.

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- Améliorer le niveau des connaissances des acteurs locaux et nationaux sur la biodiversité, les menaces et les opportunités de Tchabal Mbabo;
- Faciliter de manière participative le processus de classement de Tchabal Mbabo en aire protégée
- Renforcer les capacités des communautés riveraines sur l'exploitation durable de *P. africana*.

8. Nom complet, titre, numéros de téléphone, et adresse électronique du membre du personnel du Bénéficiaire chargé de ce plan.

- Nom : KAMGA KAMGA Justin Christophe
- Titre : Coordonnateur
- Numéro de téléphone : 00 237 677 58 31 86
- courriel: cj.kamga@gmail.com

9. Date de préparation de ce document.

Novembre 2019

10. Peuples autochtones affectés : Cette section devra décrire les Peuples autochtones présents dans la zone du projet.

Les Mbororos encore appelé Fulani sont les peuples autochtones présents dans la zone du projet. Ce sont des éleveurs nomades repartis dans les villages riverains du massif forestier de Tchabal Mbabo. Les Mbororo partagent des caractéristiques avec d'autres groupes tribaux pastoraux peulhs, notamment la langue ffuldéd, la foi islamique et un code culturel connu sous le nom de «Pulaaku». Cependant, leur différence essentielle avec les autres tribus est leur mode de vie pastoral. Les Mbororo-Fulani peuvent être divisés en trois grands groupes ethniques identifiés par la couleur de leur bétail, le style de décoration de leurs bols et les mouvements migratoires. Ils sont présents sur tout le territoire du Lamidat de Banyo et sont sous l'autorité du Lamido de Banyo (la plus haute autorité parmi les institutions traditionnelles dans la zone du projet).

Chez les Mbororos, le nombre de bovins qu'un homme possède est un indice de sa richesse et de son importance. Les femmes sont responsables de la traite du bétail et elles transportaient le lait, avec des nattes de beurre flottant dedans, dans de grandes courges peu profondes jusqu'aux marchés locaux, où il est vendu par acheter la nourriture cultivée par des cultivateurs. Les populations Mbororos ont souvent été en conflit avec leurs voisins agriculteurs le long des pistes de transhumance et des points d'eau. Les droits de propriété revendiqués par les Mbororos sont très souvent rejetés par leurs voisins bantous.

Exploitant l'ignorance par les Mbororos de la législation foncière et la procédure d'immatriculation foncière, les Bantous agriculteurs obtiennent des titres d'immatriculation dans l'espace pastoral non délimité par un acte officiel. Ceci justifie le rétrécissement de l'espace pastoral face à l'avancée des plantations. D'où la multiplication des conflits qui débouchent sur la destruction de plantations et du bétail mais occasionnent aussi des pertes en vies humaines.

11. Synthèse du projet proposé : Cette section devra décrire ce que vous comptez faire et comment vous allez le faire, en mettant l'accent en particulier sur les activités mises en œuvre dans les zones habitées et/ou utilisées par les Peuples autochtones.

Notre projet est axé sur trois principaux points :

1 : Améliorer le niveau des connaissances des acteurs locaux et nationaux sur la biodiversité, les menaces et les opportunités du massif de Tchabal Mbabo

1.1 Réalisation des études de référence (faune, flore et socio-économique)

Les informations relatives à la diversité biologique de Tchabal Mbabo sont peu connues et les informations au sujet de l'impact socio-économique de la création du parc sur l'élevage bétail à Tchabal Mbabo ne sont pas disponibles. La dernière étude menée sur la faune sauvage et la flore date de 2004. Ces informations demandent à être actualisées et approfondies. La connaissance de la diversité biologique ne peut s'acquérir qu'au travers des inventaires fauniques, floristiques et complétés par le savoir traditionnel des populations locales. Les inventaires permettront de prendre des décisions de gestion, de connaître les ressources et leur habitat et de mieux planifier l'exploitation des ressources.

Les inventaires fauniques porteront sur les mammifères (grande, moyenne et petite taille), les oiseaux et les reptiles. La méthode de transects linéaires sera utilisée pour les inventaires des mammifères et reptiles. Le recensement se fera par comptage direct (contact visuel) et indirect (déjections, traces, nids, restes d'aliments). L'inventaire des oiseaux sera effectué en couplant la méthode classique, standardisée, encore appelée *échantillonnages ponctuels simples* (EPS) à la méthode de transects linéaire simple. Le recensement sera effectué par des observations directes à l'œil nu à l'aide des jumelles ou en écoutant les cris et chants d'oiseaux et par des observations indirectes des indices de présence comme les plumes, les nids, etc. L'inventaire floristique sera effectué. La méthode de transects linéaires sera utilisée. Les transects d'inventaire seront définis de façon à prendre en compte les différents faciès de la végétation. Les formations végétales seront identifiées en utilisant la méthode de White (1983). Au sein de ces formations végétales, les transects d'inventaire forestier géo référencés de 60 m de longueur seront définis de façon à garantir un taux de sondage conséquent. Les spécimens de flore non identifiés sur le terrain seront récoltés pour être identifiés à l'Herbarium National du Cameroun. L'identification des espèces à l'Herbarium National est payante. En effet, le coût d'identification des six premiers spécimens est de 1000 FCFA chacun et à partir du 7^{ème} spécimen, le coût est de 500 CFA. Vu que les inventaires précédents ont eu lieu depuis 2004, il serait judicieux de mener des inventaires systématiques dans la zone proposée pour le classement en parc. De ce fait, un échantillonnage de 15 à 25% de la superficie proposée (105 251 hectares) serait représentatif. Donc les inventaires seront réalisés dans une superficie allant de 15 800 hectares à 26 312 hectares. Les transects couvriront au moins 105 km. Ces inventaires seront menés en saison sèche, ceci afin de couvrir les espèces migratrices, compte tenu du fait que toutes les espèces animales présentes dans le milieu en saison des pluies sont susceptibles d'être également présentes en saison sèche en dehors des espèces d'oiseaux migratrices qui s'y ajoutent.

Les informations socio-économiques sont importantes pour le classement et l'aménagement d'une aire projet. L'étude socio-économique permettra d'évaluer situation sociale, économique et culturelle des

communautés riveraines du massif de Tchabal Mbabo afin de mieux intégrer les composantes économiques et sociales dans le classement et l'aménagement du futur parc. Cette étude prendra en compte la question du genre. Les femmes, jeunes, hommes, bororos (peuple autochtone), nomades seront consultées. Les connaissances/préoccupations seront collectées auprès des différents utilisateurs des ressources naturelles (éleveurs, agriculteurs, exploitants des produits forestiers non-ligneux, chasseurs, commerçants de viande de brousse, etc.) et des gestionnaires (Chefs traditionnels, Mairie, Délégation Départementales des Forêts et de la Faune, Elevage et Industrie Animale, Agriculture et Développement Rural) de la zone du futur parc. Les outils et techniques de collecte de données seront adaptés à chaque groupe d'acteurs. Les consultations seront effectuées dans les 50 villages riverains, les marchés et le centre urbain de Banyo et Mayo Darlé.

1.2 Réalisation du micro zonage

Lors du processus de classement du parc, les parties prenantes n'avaient pas été consultées au sujet des limites et l'utilisation des zones de pâturage. Le micro-zonage permettra d'évaluer l'utilisation de l'espace, définir de façon consensuelle les limites du futur parc et de planifier l'utilisation de l'espace dans le parc. Les réunions de concertation multi acteurs seront organisées pour négocier la gestion et l'utilisation de l'espace. Les questions relatives au droit d'usage seront négociées avec les communautés riveraines et les éleveurs, ce qui aboutira à un MoU avec le Ministère en charge des forêts et de la faune (MINFOF) pour permettre à la communauté d'exercer son droit d'usage. Le micro zonage permettra également de délimiter les aires de pâturages et par la suite accompagner les populations vers un usage responsable et durable. A la suite de la négociation des droits d'usage, on procédera à une cartographie participative des terroirs traditionnels et des différents modes d'usages des communautés riveraines dans le futur parc et la zone tampon en utilisant les systèmes d'information géographiques et l'imagerie satellitaire. Le zonage ressortira les usages des ressources naturelles par les hommes et les femmes. Les cartographes communautaires seront sélectionnées dans les communautés riveraines (Ils seront choisis dans tous les villages riverains dans les arrondissements de Banyo et de Mayo Baléo). Ces derniers (20 environ) seront formés par un expert en cartographie participative pendant 05 jours. Au moins 30% des participants seront des femmes. Après la formation, les participants effectueront une mission de collecte des données géographiques sur les usages de l'espace dans et autour du massif de Tchabal Mbabo. Cette mission aura une durée de 30 jours. Les données géo référencées sur les usages et celles des études de référence permettront de faire une simulation de l'utilisation de l'espace et de pouvoir proposer de manière participative une gestion durable de l'espace du futur parc et sa zone tampon. Les cartes produites seront présentées pour validation lors d'un atelier regroupant environ 70 représentants des parties prenantes. Les parties prenantes suivantes seront représentées à l'atelier de validation : chefs traditionnels, agriculteurs, éleveurs sédentaires et nomades, représentantes des associations de femmes, Mairie de Banyo et Mayo Darlé, exploitants de produits forestiers non ligneux, administration en charge de Forêts et Faune, administration en charge de l'élevage et industrie animale, administration en charge de l'agriculture, préfets et sous-préfets. Ces parties prenantes seront issues des 50 villages riverains et des administrations locales. Au moins 20% des participants à cet atelier seront des femmes.

1.3 Information et sensibilisation des parties prenantes sur le potentiel de la biodiversité, les menaces et les mesures de conservation/protection

L'information et la sensibilisation permettra d'une part d'améliorer les connaissances des acteurs locaux sur l'importance, les menaces et les opportunités de Tchabal Mbabo et d'autre part de susciter l'adhésion et la participation des parties prenantes dans la réalisation des actions en faveur de la gestion participative et durable des ressources naturelles de cette zone. Cette activité consistera à concevoir et produire les outils d'information et de sensibilisation, à mener des campagnes de sensibilisation dans les

communautés riveraines et à diffuser les informations sur les plateformes internet (Facebook, Twitter, LinkedIn, YouTube, etc.). Les outils suivants seront produits : affiches, boîtes à images, vidéogrammes et/ou vidéos animées, factsheets/fiches techniques, émissions radiophoniques, fiches de success stories, etc. Certains outils de sensibilisation seront réalisés en langue local afin de faciliter l'accès à l'information aux communautés locales. Les causeries éducatives seront effectuées dans les communautés riveraines à Tchabal Mbabo et dans les écoles et collèges. Les émissions radiophoniques seront diffusées dans la radio communautaire de Banyo. Il sera question de sensibiliser les communautés sur l'exploitation durable de l'écorce du *Prunus africana*, les catégories d'espèces fauniques que regorge le massif, la réglementation forestière, l'importance de la conservation des espèces, les menaces qui pèsent sur les espèces de Tchabal Mbabo et l'impact sur le bien-être des communautés riveraines, l'importance du classement de Tchabal en parc. Un accent particulier sera mis sur les espèces et essences menacées présentes sur la liste rouge de l'UICN. Les causeries éducatives dans les communautés, écoles et collèges seront réalisées essentiellement par le personnel du projet (Facilitateurs-animateurs de terrain). Les interventions avec les médias (conférence de presse, documentaire et diffusion télé) seront organisées lors des événements majeurs du projet.

1.4 Organisation du suivi écologique dans le massif de Tchabal Mbabo

Le suivi écologique permettra d'avoir une meilleure connaissance de l'état et de l'évolution des composantes de l'écosystème afin d'en orienter la gestion. Cette activité consistera à : a) l'élaboration d'un guide méthodologique et d'un plan opérationnel du suivi et de patrouille, b) l'organisation des missions de collecte des données écologiques, c) l'organisation des patrouilles, d) le traitement des données de terrain et la publication des résultats. Le suivi écologique sera axé sur la faune, le couvert végétal et le braconnage. Les résultats des études de références seront utilisés pour déterminer les espèces cibles pour le suivi et élaborer le protocole de suivi. La collecte des données se fera à travers les échantillonnages par transect linéaire et les caméras pièges. Les missions de collecte des données seront réalisées pendant 8 mois en raison de 7 jours/mois. Il convient de relever que ces données permettront aussi d'organiser et de planifier des missions de patrouille et de lutte contre le braconnage. Les caméras pièges seront disposées dans le massif de Tchabal Mbabo et permettront d'apprécier également l'abondance et la diversité des espèces. Les missions de collecte de données et de patrouille seront menées par les agents techniques de la Délégation départementale du MINFOF et de l'équipe du projet. Les équipements suivants seront mis à la disposition du personnel : motos, GPS, boussole, tablette, jumelles, décamètre, télémètre, Radio à longue Portée, tantes, lits pico et sacs de couchage, chaussures de sécurité, lampes solaires, imperméable, Power-Bank, couteaux forestiers, boîtes à pharmacie, lampes frontales. Les données collectées seront analysées et les rapports partagés régulièrement avec l'administration forestière, CEPF, birdlife et autres

2 : Faciliter de manière participative le processus de classement de Tchabal Mbabo en aire protégée.

2.1 Appui à la structuration des communautés riveraines en comité locaux de gestion

La structuration des communautés riveraines de Tchabal Mbabo en comités locaux de gestion permettra à ces dernières de participer et d'être représentée dans tous les débats sur la gestion et l'aménagement de la future aire protégée. Cette activité consistera à mener un diagnostic organisationnel et institutionnel dans chaque village et à organiser des causeries éducatives sur l'importance de s'organiser en comités de gestion locale. Ensuite, les représentants désignés de chaque village seront formés et coachés dans le

processus de mise en place et de fonctionnement des comités locaux de gestion des ressources naturelles. Les différents utilisateurs des ressources naturelles de la zone du futur seront représentés dans les comités locaux de gestion. Notamment, les éleveurs nomades et sédentaires, les agriculteurs, les exploitants de produits forestiers non ligneux. Les dispositions seront prises pour encourager la présence de femmes dans chaque comité.

2.2 Elaboration et validation d'un code de gestion communautaire

Cette activité permettra de définir de manière participative les règles et les modalités de gestion ressources naturelles, la coopération et le partage des responsabilités entre le MINFOF et les parties prenantes concernées dans l'exercice des modalités de gestion. Il sera question de faciliter l'élaboration et la validation d'un code de gestion dans chaque village riverain. Un atelier réunissant les différentes parties prenantes sera organisé pour présenter et discuter les différents codes de gestion élaborés dans les communautés riveraines. A terme cet atelier un document draft de code gestion communautaire du massif sera produit. Une équipe dédiée analysera le document en vue de s'assurer de sa conformité avec les lois et règlementations. Cette équipe produira un document qui sera soumis à la validation au cours d'un atelier de validation.

2.3 Mise en place et animation d'un cadre de concertation multi acteurs

L'une des faiblesses identifiées dans le processus de classement de Tchabal Mbabo était la faible représentativité et participation des différentes parties prenantes. La mise en place d'une structure de gestion participative permettra de créer un cadre d'échanges propice pour un classement et une gestion concertée de Tchabal Mbabo. La création de la structure de gestion participative sera précédée par la création des comités de gestion locaux dans les différents villages riverains au futur parc. Parallèlement à la mise en place des comités locaux de gestion, des réunions de concertation seront organisées en vue d'accompagner les parties prenantes, notamment, le MINFOF, la Mairie de Banyo, les communautés locales et autochtones, les OSC locales, les autorités traditionnelles, les associations des éleveurs de Bétail, les hommes politiques et autres acteurs pour la création de la structure de gestion participative du massif de Tchabal Mbabo. La forme juridique, les statuts, le règlement intérieur seront discutés lors des différentes réunions de concertation. Les moutures de ces différents documents seront élaborées et proposées au cours d'une assemblée générale de création de la structure et d'élection/mise en place du comité de gestion. L'équipe projet veillera à la prise en compte des aspects genre et minorité dans le processus d'accompagnement de la création de la structure de gestion.

Un consultant Juriste sera recruté pour élaborer les statuts et le règlement intérieur et faciliter l'assemblée générale constitutive de la structure de gestion participative. Une mission de 07 Jours sera confiée au consultant.

2.4 Sensibilisation des décideurs pour le classement du massif de Tchabal Mbabo en aire protégée

Le classement de Tchabal Mbabo en Parc National lancé en 2008 par le MINFOF n'a jamais abouti. Le processus de classement a connu l'opposition de certaines Elites locales, d'une partie des communautés et de l'association des éleveurs de Bétail. Ces derniers estimaient que le classement de Tchabal Mbabo en Parc conduirait à l'interdiction d'accès aux zones de pâturage. La sensibilisation permettra de créer l'adhésion des chefs traditionnels, des élites et les administrations sectorielles locales pour la création. La sensibilisation consistera à élaborer des argumentaires en faveur de la création du parc dans le massif forestier de Tchabal Mbabo, d'organiser des réunions (formelles et informelles) d'information avec les élites, chefs traditionnelles et leaders d'opinions préalablement identifiés, de produire des outils de communication (documentaire vidéo, brochures, micro programme audio) et d'organiser une campagne d'information à travers les radios communautaires locales, les réunions dans les villages et la diffusion

d'un documentaire à la Télévision en faveur de la création du parc. Le Lamido, les élites locales et les leaders d'opinion seront fortement informés et impliqués dans toutes les étapes de la mise en œuvre du projet afin de créer leur adhésion à la création du parc. Parallèlement à la sensibilisation qui sera menée au niveau local, des actions de partage d'information et les réunions de concertation seront menées envers le Ministère des Forêts et de la Faune au niveau central (Yaoundé) et Régional (N'Gaoundéré), l'administration territoriale et les ONG de conservation. Ces actions consisteront à organiser des séances de travail avec (le préfet, le Délégué Départemental du MINFOF, le Délégué Régional du MINFOF) en vue de motiver la création du parc, transmettre une note technique avec avis motivé au Ministre des Forêts et la Faune pour la création du parc et organiser un atelier de multi acteurs pour le classement du massif de Tchabal Mbabo en Parc.

3. Renforcer les capacités des communautés riveraines sur l'exploitation durable *P. africana*

3.1. Mener une étude de base pour mettre à jour les connaissances et informations sur le potentiel de récolte et de revenu de *P. africana* et son importance sociale pour le gouvernement et le bien-être des communautés riveraines du massif forestier de Tchabal Mbabo.

Cette activité permettra de conduire une analyse de la situation de *P. africana* qui inclura : i) la cartographie des sites du projet ; ii) la réalisation d'un inventaire de *P. africana* dans et autour du massif de Tchabal Mbabo afin de confirmer les quantités et les méthodes de récolte durables des communautés riveraines et de proposer les quotas maximums exploitables ; iii) une étude socio-économique et une évaluation des besoins avec des incitations ciblées pour un prélèvement durable de *P. africana* par les communautés locales dans les villages environnants le massif de Tchabal Mbabo ; iv) une analyse du marché et des parties prenantes de *P. africana*, à la fois sur les sites du projet et sur la chaîne de valeur de son écorce, afin de permettre la formulation d'engagements plus durables en matière de commerce et d'un intérêt pour la durabilité (certifiée par FairWild par exemple) des récoltes d'écorce de *P. africana*. Un consultant sera engagé pour la réalisation de cette étude dans une période d'un mois et sera supervisé par TRAFFIC à travers son Bureau Programme en Afrique Centrale basé à Yaoundé au Cameroun. L'étude de base doit permettre d'établir un quota maximum d'exploitation dans la région. Ceci doit apparaître explicitement, y compris comme livrable dans le cadre logique.

3.2. Renforcer les capacités de récolte et de gestion durables de *P. africana* grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de gestion simplifié de *P. africana* dans la zone du projet.

Cette activité va inclure : i) sur la base des résultats de l'activité 3.1, sensibiliser les bénéficiaires identifiés, y compris les collectionneurs de plantes sauvages, les commerçants, les autorités locales et les acheteurs finaux, aux avantages économiques et à la biodiversité de l'exploitation durable de *P. africana* et du référentiel *FairWild Standard* par le biais d'un processus de consultation des parties prenantes du projet, à travers notamment de réunions individuelles et multipartites. ii) développer les supports de formation et organiser des programmes de formation directe et de « formation des formateurs » pour au moins 50 personnes représentant 50% de collecteurs et associations villageoises, 25% de membres du personnel du ministère des Forêts et de la Faune, et de 25% d'acheteurs et ou négociants, tout en se concentrant sur les méthodes de récolte durables et la surveillance des populations d'espèces de *P. africana* en réponse à la récolte. iii) renforcer les capacités des parties prenantes au projet à la mise en œuvre de la norme *FairWild* et du schéma de certification. iv) Mettre à jour le plan de gestion simplifié de *P. africana* avec les données issues de l'activité 3.1. et fournir les informations actualisées aux autorités de gestion et scientifiques CITES du Cameroun pour améliorer les informations sur les avis de commerce non préjudiciables pour les exportations de *P. africana*, et contribuer ainsi autant que possible à l'actualisation de l'évaluation de la menace pour la conservation de l'espèce au Cameroun. Le programme de formation des formateurs se fera avec l'élaboration du manuel de formation et du matériel pratique associé sur les

méthodes de récolte durables de *P. africana*, sur la base des lacunes en capacités identifiées. Idéalement deux ateliers de deux jours et de 25 participants chacun suivront. La mise à jour du plan de gestion simplifiée sera faite par un consultant à commettre pour la cause. Il est essentiel de noter que durant cette phase de renforcement des capacités des différents acteurs, TRAFFIC va introduire les principes du référentiel *FairWild*.

3.3. Développer des mécanismes pour un commerce équitable et transparent et le partage des avantages de *P. africana* à partir des sites identifiés du projet.

Cette activité va inclure les actions suivantes : i) soutenir le développement de relations commerciales entre les entreprises éthiques du marché de consommation (en particulier dans les pays de l'Union européenne) et les producteurs; ii) soutenir l'organisation des producteurs riverains en coopérative pour améliorer la planification et la coordination de la récolte et du commerce de *P. africana* ; iii) développer la feuille de route de la chaîne de valeur, y compris l'intégration des plans de mise en œuvre de *FairWild* pour *P. africana* pour les producteurs en collaboration avec le secteur privé de la chaîne commerciale, sur la base de l'analyse des quantités de production, de la qualité, des coûts et de la viabilité à long terme des récoltes et des structures de collecte / transformation de *P. africana*; iv) promouvoir des résultats du projet et de la norme *FairWild* auprès des agences gouvernementales, des communautés, des commerçants et autres parties prenantes, notamment pour soutenir la priorisation de la mise en œuvre des politiques et législations existantes du Cameroun relatives au commerce de *P. africana* ; v) identifier les entités d'exploitation pilotes et signer avec deux d'entre elles des Conventions de Conservation à l'utilisation de la norme de certification *FairWild* pour une conservation durable de *P. africana* dans la région.

12. Impacts potentiels : Cette section devra évaluer les impacts attendus du projet (à la fois positifs et négatifs) sur les peuples autochtones.

Impacts positifs

Le projet permettra de mieux documenter les connaissances culturelles des populations autochtones sur la faune, la flore, les modes d'utilisation de leur espace de vie. La collecte des données ethnobotaniques permettra de mieux documenter et protéger les plantes médicinales utilisées par les Mbororos. Le partage de ces informations avec d'autres acteurs permettra une meilleure prise en compte des intérêts des Mbororos dans l'aménagement du terroir et la planification du développement par l'administration et les mairies. Le projet permettra une meilleure intégration des préoccupations des populations autochtones (Mbororos) dans la gestion du massif forestier de Tchabal Mbabo. Il permettra de renforcer la cohésion sociale entre les Mbororos, les agriculteurs et les autorités administratives et municipales. Le renforcement des relations permettra d'éviter/atténuer les conflits agro-pastoraux entre Mbororos (éleveurs nomades) et Bantou (agriculteurs sédentaires).

Le projet permettra aux populations autochtones d'être représentées et de participer aux prises de décisions dans la gestion des ressources naturelles de leur terroir traditionnel. L'appui à l'organisation en comité de gestion Local et le renforcement des capacités sur la gestion des ressources naturelles permettra aux Mbororos de mieux gérer les pâturages et d'augmenter la disponibilité du fourrage. Par ailleurs, des conseils seront apportés aux Mbororos sur la prévention des conflits entre les animaux sauvages et le bétail afin de réduire l'attaque du bétail par les fauves.

Impacts négatifs

Les comportements et le mode vestimentaire des membres de l'équipe du projet et du personnel du MINFOF lors des différents contacts avec les populations autochtones peuvent heurter les sensibilités et avoir des impacts négatifs sur leurs modes de vie (culture).

Le projet pourrait restreindre l'accès de certaines zones aux autochtones pour la protection des habitats de certains animaux en danger. En effet, les résultats des inventaires fauniques pourraient conduire à prendre des mesures de protection des espèces en danger telles que l'interdiction de faire paître le bétail dans certains des habitats critiques pour la conservation.

Les intérêts des Mbororos dans l'allocation de l'espace lors du micro zonage pourrait être compromise par d'autres groupes tribaux non autochtones. En effet, la faible éducation des populations autochtones et leur faible intégration dans les sphères de décision pourrait conduire à leur exclusion dans l'affectation des terres par les autres catégories d'acteurs.

13. Préparation participative : Cette section devra décrire la participation des communautés affectées pendant le processus de conception du projet (c'est-à-dire avant la soumission de la proposition complète), et expliquer comment leur Consentement libre, préalable et informé a été obtenu.

De nombreuses descentes sur le terrain ont été effectuées. Au cours de ces descentes, il y a eu des réunions de concertation et de consultation avec les communautés locales affectées. Le contact direct entre nos équipes et les populations locales n'a pas été facile, vu leur capacité de réserve face à des personnes qu'ils ne connaissent pas encore. Nous sommes donc passés par les chefs traditionnelles qui sont des personnalités locales très écoutées et très suivies par les villageois.

Dès lors plusieurs réunions d'information, de discussions et de concertation ont été organisées. Au cours de ces réunions les populations ont été informées de l'implantation future du projet. Au départ, les convaincre n'a pas été facile parce que les éleveurs et les agriculteurs estimaient que le projet allait mettre fin à leurs activités. Mais la sensibilisation sur la gestion participative et les avantages qu'ils devraient tirer de la présence du projet les ont poussés à accepter. La Lamido de Banyo (la plus haute autorité traditionnelle de la zone de projet), non favorable à l'extension du parc depuis toujours, a concédé son approbation libre et informée à la mise en œuvre du projet à condition de limiter la création du parc exclusivement à la falaise. Ci-dessous le courrier du Lamido de Banyo adressé au Ministre des Forêts et de la Faune avec copie à FODER. Ensuite, la réponse du Ministre des Forêts et de la Faune adressée au Lamido de Banyo. Cette approbation en demi-teinte est actée et un travail de sensibilisation sera poursuivi.

N°08/L/LMB du 15/08/2019

S.M MOHAMAN GABDO YAYA
Lamido de Banyo, Sénateur

A

Monsieur le Ministre des Forêts et de la
Faune -Yaoundé-

Objet : Opposition à l'extension de Gashaka Gumti
Parc jusqu'au Cameroun et limitation
du Parc de Tchabbal Mbabo exclusivement
sur la falaise.

Excellence Monsieur le Ministre,

Je viens d'être saisi à nouveau par les responsables du FODER
(Messieurs Rodrigue NGONZO, Président, Kanga JUSTIN,
Coordonnateur et Chekoua JUSTIN, Chef d'Antenne Est Adamaoua)
au sujet du Projet d'appui à la conservation et à la gestion
participative du massif de Tchabbal Mbabo.

Je me permets d'apporter mon point de vue sur ce projet qui
est une source de préoccupations pour la partie septentrionale du
Département du Mayo-Banyo, en proposant qu'il soit redimensionné
selon les réalités locales, le peuplement du Mayo-Banyo et les
activités agropastorales de la zone concernée certes les villages
englobés par le projet sont éparpillés, mais on ne saurait imaginer
une cohabitation sans barrières entre fauves et activités humaines.

Le Département du Mayo-Banyo est l'un des plus petits en
superficie mais le plus fort en densité de populations et d'élevage.

De même, la partie à intégrer dans le projet du Parc National de Tchabbal Mbabo, est par excellence la principale zone d'élevage (bovins et équins) du Département.

Sauf à croire que les initiateurs du projet veulent sacrifier nos populations aux fauves et à des intérêts inavoués, les êtres humains doivent être la raison d'être de tout projet et non les victimes.

En effet, le Mayo-Banyo a une superficie d'environ 8. 500 Km² dont la partie septentrionale et orientale constitue la zone essentielle de cet élevage. Or, le projet couvre plus de 105.000 hectares dans la plus grande zone de peuplement et d'élevage de ce Département.

Depuis une vingtaine d'années, nous nous opposons fermement à une extension au Nord de Banyo, du Parc National de Gashaga Gumti Parc qui viendra englober quasiment la majeure partie septentrionale et orientale de notre Département.

Les initiateurs du projet n'ont certainement pas pris en compte dans leurs rêves, les aspects démographiques et les intérêts vitaux et économiques. Plusieurs préoccupations des Associations d'Éleveurs, de développement, les Elites politiques ont élevé des protestations sur ce vaste projet qui n'a nullement pris en compte et les intérêts des populations locales et de leurs activités d'élevage.

Récemment encore, les zones non habitées entre les Mayo-Banyo et le Faro et Deo ont abrité du côté nigéria les Boko-Haram, et côté Faro et Deo des preneurs d'otages dans la zone Kontcha et Galim comme leurs bases arrières dans le Parc du Faro et des preneurs d'otages du Faro et Deo. Ces projets idylliques qui ne prennent pas en compte les réalités locales, me semble irréalistes et illusoire dès lors qu'il ne prend pas en compte les réalités et les intérêts locaux, voire les aspects humains.

Je pense objectivement que conjointement de manière continue le Parc National de Gumti au Nigéria avec le Parc de Tchabbal Mbabo au Cameroun devrait rester un idéal et une vue de l'esprit.

Nous avons vu tout récemment le danger de la cohabitation entre des Parcs mal délimités et mal gérés dans le Mbam et Kim où actuellement, deux fauves y sèment la terreur et les autorités les recherchent de manière dispendieuse depuis plusieurs mois en vain.

Par ailleurs, le Mayo-Banyo a accueilli à plusieurs reprises des réfugiés tant du Nigéria depuis 2005 et des conflits à répétition dans ce même pays. D'un autre côté, les conflits actuels avec les séparatistes du Nord-Ouest entraînent une forte migration des réfugiés qui s'installent avec leurs animaux dans les espaces disponibles sans contrôles véritables.

Nous ne voulons pas installer dans notre Département qui est en paix, au contraire des autres dans notre Région un hub d'insécurité surtout que ces zones sont enclavées et difficiles d'accès.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma respectueuse considération.

Banyo, le 15 Août 2019

Le Lamido de Banyo, Sénateur

Copie :

- G.R.A.
- Préfet/ Mayo-Banyo
- SGA/SGPR
- ADEM/Banyo
- FODER(Rodrigue NGONZO)
- Classement



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie
MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE
SECRETARIAT D'ETAT
SECRETARIAT GENERAL



BP 34430
Yaoundé
Tel : (237) 22 23 92 28

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland
MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE
SECRETARIAT OF STATE
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF WILDLIFE AND
PROTECTED AREAS

12 45 33
N° /L/MINFOF/SETAT/SG/DFAP/SDCF/SAIF

YAOUNDÉ

13 SEPT 2019

Réf : v/ n°08/ L/LMB du 15/08/2019

Le Ministre

A

Monsieur MOHAMAN GABBO YAYA
Lamido de Banyo, Sénateur
BP : 01 Banyo

Objet: Opposition à l'extension du Parc National de Gashaga Gumti jusqu'au Cameroun et la limitation du Parc de Tchabbal Mbabo exclusivement sur la falaise

Monsieur,

En accusant réception de votre correspondance relative à l'affaire dont l'objet et les références sont repris en marge,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans le cadre de la conciliation des impératifs de conservation avec ceux de développement, j'ai instruit mes services de revoir les contours du futur Parc National de Tchabbal Mbabo.

A cet effet, des descentes de terrain seront organisées en vue d'échanger avec l'ensemble des parties prenantes pour recueillir des éléments devant permettre la préparation d'un nouvel avis au public.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération. /-

Copie :

- SGA/SGPR
- GOUV/AD
- Préfet/Mayo Banyo
- DINFOF/AD
- DINFOF/Faune et OIE
- DINFOF/Mayo Suyo
- AEM/Banyo
- FOOER

COPIE

14. Stratégies d'atténuation : Cette section devra décrire les mesures visant à éviter des impacts négatifs et à apporter des bénéfices adaptés au contexte culturel.

Les mesures suivantes seront mises en œuvre pour éviter les impacts négatifs potentiels :

- Un code de conduite pour le respect des us et coutumes pour l'intervention avec les populations autochtones sera élaboré. Ce code sera exécuté scrupuleusement par l'équipe du projet, les volontaires, les consultants et le personnel du MINFOF impliqués dans la mise en œuvre du Projet. Ce code définira entre autres les tenues vestimentaires, les lieux et horaires de réunion, les attitudes et comportements à adopter avec les Mbororos, etc.
- Toutes les activités seront menées en langue locale (Fufuldé) afin de permettre aux Mbororos de mieux comprendre. Les outils d'information et de sensibilisation (vidéo, microprogrammes audio) seront traduits en langue locale.
- Afin de limiter les frustrations et les appréhensions des hommes, toutes les activités qui seront menées avec les femmes seront conduites par un personnel féminin. Un des animateurs de terrain sera une femme. Dans la mesure du possible, cette dernière sera recrutée au sein de la population locale.
- Les chefs traditionnels et les représentants des éleveurs-nomades seront impliqués dans la négociation pour le micro zonage. Les intérêts des Mbororos seront pris en compte dans la gestion du futur parc. Notamment à travers l'affectation des zones pour le pâturage et la délimitation des couloirs de transhumance dans le parc.
- Le projet s'assurera que les représentants des Mbororos soient présents dans les comités de gestion locaux et dans la structure de gestion participative du parc. Les représentants des Mbororos seront coachés par l'équipe du projet pour leur permettre de mieux participer aux différentes rencontres multi acteurs sur la gestion du massif forestier de Tchabal Mbabo.

15. Suivi et évaluation : Cette section devra expliquer comment la conformité avec la politique de sauvegarde sur les peuples autochtones fera l'objet d'un suivi et de rapports au CEPF et/ou à l'Équipe de mise en œuvre régionale. Les méthodologies de suivi et évaluation doivent être adaptées au contexte, aux indicateurs et aux capacités locales.

Les actions de suivi et évaluation suivantes seront menées en vue de s'assurer de la conformité avec la politique de sauvegarde sur les peuples autochtones :

Une consultation des peuples autochtones sera menée au début du projet en vue d'élaborer un code de conduite pour le respect des us et coutumes par le personnel impliqué dans la mise en œuvre du projet. Ce code de conduite sera partagé avec l'équipe régionale du CEPF. Au cours de ces consultations, le projet sera présenté aux Mbororos et leurs avis seront recueillis sur les potentiels impacts du projet sur le mode de vie et leurs activités. A l'issue de cette consultation, l'évaluation sociale sera actualisée et envoyée à l'équipe régionale du CEPF. Le suivi des impacts (positifs et négatifs) du projet et de l'efficacité des mesures d'évitement des impacts négatifs seront réalisés chaque trimestre. Elle consistera à effectuer des réunions avec les Mbororos dans leurs villages/campements. Ces réunions de suivi seront menées par le personnel de FODER et le MINFOF. Les rapports de mission de suivi seront transmis à l'équipe régionale du CEPF. Les missions d'évaluation seront organisées après 6 mois pour évaluer le respect de conformité de la politique de sauvegarde sur les peuples autochtones. Cette mission seront conduites par le coordonnateur de FODER. Ce dernier pourra être accompagné par les personnes internes ou externes au projet. Le rapport de cette mission sera transmis à l'équipe régionale du CEPF.

16. Budget : Cette section devra expliquer les coûts engagés pour assurer le respect de la conformité avec la politique de sauvegarde sur les Peuples autochtones. Ces coûts doivent être intégrés au budget de la subvention du CEPF et/ou couverts par un co-financement.

Le coût lié à la gestion du respect de la conformité de la politique de sauvegarde sur les peuples autochtones, sera supporté par les coûts des activités prévus dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

17. Mécanisme de résolution des différends :

En vue de garantir une meilleure gestion des différends/ conflits entre les parties prenantes au cours de la mise en œuvre du projet. Les populations autochtones pourront adresser leur plainte sous forme d'anonymat ou à découvert. Un registre de plainte sera ouvert à cet effet au niveau de l'équipe de gestion du projet, ainsi que dans les chefferies riveraines de la zone du projet. Les plaignants utiliseront la langue qu'elle maîtrise le mieux pour le faire. Ils peuvent faire parvenir leur plainte et requêtes sous la forme papier, électronique, audio et vidéo, selon leur capacité à maîtriser l'outil.

Par ailleurs, toute doléance soulevée auprès des responsables du projet sera transmise à l'équipe régionale de mise en œuvre et au directeur des subventions du CEPF dans un délai de 15 jours. Les responsables des projets communiqueront également à ce moment une description des réponses apportées pour traiter la doléance. Si le demandeur n'est pas satisfait des réponses apportées, il pourra soumettre la doléance directement à l'équipe régionale du CEPF. Si le demandeur n'est pas satisfait de la réponse de l'équipe régionale du CEPF, il pourra alors transmettre la doléance à la Banque mondiale, via le bureau local de la Banque mondiale.

Suivant la procédure de plainte, les contacts utiles sont les suivants.

1 FODER :

Tel : 00 237 222 005 248 / 00 237 677 58 31 86

Mail : forest4dev@gmail.com / cj.kamga@gmail.com

2 Equipe régionale de mise en œuvre du CEPF (RIT).

Paul Ngafack (Responsable de projet Sous-régional) : Paul.Ngafack@birdlife.org

Mariana Carvalho (Responsable d'équipe) : Mariana.Carvalho@birdlife.org
cepf-gfwa-rit@birdlife.org

Tel : au+233 (0)302 255 015/ +233 (0) 261 737101

3 Bureau local de la Banque mondiale Yaoundé

Nouvelle Route Bastos

B.P. 1128 Yaoundé, Cameroun

Téléphone : + 237 222 508 045